



COMMISSION EUROPÉENNE

CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE À LA STRATÉGIE EUROPE 2020

Nom: Cercle de l'Industrie

Coordonnées:

Adresse:

Rue Belliard 4-6, B-1040 Bruxelles

Numéro de téléphone: 00 32 2 502 88 08

Adresse électronique: aurelie.portalier@cercleindustrie.eu

Pays de résidence: Belgique

Langue de votre contribution: Français

Type d'organisation:

- État membre*
- Autorité publique*
- Organisation enregistrée*
- Entreprise enregistrée*
- Particulier*
- Organisation/Entreprise non enregistrée*
- Autre (veuillez préciser):*

Principaux domaines couverts par votre contribution:

- Affaires économiques et financières*
- Compétitivité*
- Industrie*
- Marché unique*
- Emploi*

- Recherche, développement et innovation*
- Économie numérique*
- Climat, énergie et utilisation efficace des ressources*
- Éducation*
- Pauvreté et exclusion sociale*
- Autre (veuillez préciser):*

Numéro d'identification dans le registre (si votre organisation est inscrite au registre de transparence, ou si vous l'êtes):

60974102057-03

Votre réponse:

- peut être publiée avec vos informations personnelles*
- peut être publiée de façon anonyme*
- ne peut pas être publiée*

A) Contexte de la consultation publique

Lancée en mars 2010, la stratégie Europe 2020 de l'Union européenne (UE) promeut une croissance intelligente, durable et inclusive. Elle vise à mettre en place une économie européenne compétitive et fondée sur les connaissances, tout en préservant le modèle d'économie sociale de marché de l'UE et en assurant une utilisation plus efficace des ressources. Elle a été voulue comme un partenariat entre l'UE et ses États membres, dans le but de promouvoir la croissance et l'emploi.

La stratégie Europe 2020 s'articule autour de cinq grands objectifs dans les domaines de l'emploi, de la recherche-développement, du climat et de l'énergie¹, de l'éducation, ainsi que de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La stratégie établit également une série de programmes d'action, appelés «initiatives phare», dans sept domaines considérés comme des grands moteurs de croissance: l'innovation, l'économie numérique, l'emploi, la jeunesse, l'industrie, la réduction de la pauvreté et l'utilisation efficace des ressources. L'Union européenne soutient également les objectifs de cette stratégie par son travail dans des domaines tels que le marché unique, le budget européen et la politique extérieure de l'Union.

¹ En janvier 2014, la Commission a défini un cadre pour les politiques en matière d'énergie et de climat à l'horizon 2030. Parmi les principaux objectifs de ce nouveau cadre figurent une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport au niveau de 1990, un objectif contraignant pour l'ensemble de l'UE en ce qui concerne la part des énergies renouvelables, qui est portée à au moins 27 %, et de nouvelles ambitions pour les politiques en matière d'efficacité énergétique.

La mise en œuvre et le suivi de la stratégie Europe 2020 s'inscrivent dans le cadre du «semestre européen», le cycle annuel de coordination des politiques économiques et budgétaires au niveau européen. Pendant ce semestre européen, les institutions de l'UE débattent de leurs grandes priorités, les États membres prennent des engagements annuels et la Commission prépare des recommandations spécifiques à chaque pays, qui sont adoptées au plus haut niveau par les chefs d'État et de gouvernement réunis au sein du Conseil européen. Les États membres doivent tenir compte de ces recommandations dans l'élaboration de leurs politiques et de leurs budgets. Dès lors, avec le budget de l'UE, ces recommandations par pays sont des instruments essentiels de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

Après quatre ans, la Commission a proposé de dresser un bilan de la stratégie Europe 2020, proposition acceptée lors du Conseil européen des 20 et 21 mars derniers. Le 5 mars 2014, la Commission a adopté une communication intitulée «État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive» (voir la communication  et ses annexes ) , qui tire plusieurs enseignements préliminaires des premières années de mise en œuvre de la stratégie. Compte tenu de ces premiers résultats et dans un contexte de reprise progressive de l'économie européenne, il est temps de se pencher sur l'élaboration de la stratégie pour les années à venir.

Les questions posées dans la présente consultation visent à recueillir votre point de vue sur les enseignements à tirer des premières années de mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 et sur les éléments à prendre en considération pour son avenir, afin d'établir la stratégie d'après-crise de l'UE en matière de croissance.

B) Questions:

En préambule à sa réponse le Cercle de l'Industrie insiste sur **la nécessité pour l'Union de se doter d'un objectif de réindustrialisation contraignant d'ici 2020**, qui conduise à intégrer le soutien à la compétitivité industrielle dans l'ensemble des politiques européennes.

1) État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour la période 2010-2014

Contenu et mise en œuvre

- *Que signifie pour vous la stratégie Europe 2020? Quels sont les principaux éléments que vous associez à cette stratégie?*

Les principaux éléments que les membres du Cercle de l'Industrie associent à la stratégie Europe 2020 sont les objectifs que l'UE s'est engagée à atteindre d'ici 2020. Ceux-ci couvrent de nombreux domaines ; ils sont chiffrés et ambitieux. On peut citer en particulier les objectifs en matière d'emplois, d'investissements dans la R&D, de lutte contre le changement climatique².

² La stratégie Europe 2020 fixe notamment, pour objectifs d'ici 2020, une part de 75 % de la population entre 20 et 64 ans en activité, un investissement dans la R&D équivalent à 3% du PIB dans les États membres, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 %, tout en

Les membres du Cercle de l'Industrie soutiennent dans son principe l'idée de fixer des objectifs chiffrés à l'action de l'UE lorsque ceux-ci peuvent avoir un impact positif sur la compétitivité industrielle de l'UE, et à condition que ceux-ci soient économiquement réalisables.

De plus, pour être réellement utiles, de tels objectifs doivent répondre à deux conditions :

- ils doivent avoir réelle portée contraignante, à la fois politique (cela implique que le Conseil de l'UE et le Conseil européen les adoptent explicitement) et juridique (cela implique que ces objectifs soient des obligations de résultat, éventuellement déclinées de manière chiffrée au niveau national),
- leur mise en œuvre doit être assurée au moyen d'outils efficaces.

Dans ce contexte, les membres du Cercle regrettent particulièrement que **l'objectif de porter à 20% la part du secteur manufacturier dans le PIB de l'UE d'ici 2020, proposé par la Commission européenne en octobre 2012, n'ait pas été intégré dans les objectifs** de la Stratégie Europe 2020, faute d'accord du Conseil européen sur ce point. Ils appellent à une adoption rapide de cet objectif par le Conseil européen, afin que la Commission puisse l'intégrer à la stratégie Europe 2020 dans le cadre du processus de révision en cours de cette stratégie.

- *Globalement, estimez-vous que la stratégie Europe 2020 a apporté une différence? Veuillez préciser votre réponse.*

La stratégie Europe 2020 est dotée d'objectifs (cf. ci-dessus) et « d'initiatives phares » dans des domaines considérés par la Commission comme des leviers de croissance. Or, la feuille de route fixée dans ce cadre est loin d'être achevée, comme la Commission l'a constaté elle-même dans son « état des lieux de la stratégie Europe 2020 » du 5 mars 2014 :

- « les progrès réalisés sur la voie des objectifs (...) ont été mitigés » et « l'économie européenne est encore loin d'atteindre son objectif de réindustrialisation » ;
- certaines initiatives phares, n'ont pas encore produit les résultats concrets escomptés au regard des objectifs poursuivis. C'est le cas notamment d'« Une politique industrielle pour l'ère de la mondialisation », censée concourir à la réalisation de l'objectif cité ci-dessus. La Commission indique pourtant que « 90% des 70 actions clés identifiées dans l'initiative ont été réalisées ou sont en cours ».

C'est sur la thématique de la réindustrialisation que la Stratégie Europe 2020 doit apporter une différence d'ici 2020.

augmentant la part des sources d'énergie renouvelables à 20 % et en améliorant l'efficacité énergétique de 20 %.

- *Le fait de connaître les mesures prises par d'autres pays de l'UE dans les domaines concernés par Europe 2020 a-t-il eu une influence sur l'approche suivie dans votre pays? Veuillez donner des exemples.*

Sans objet

- *Les parties concernées ont-elles été suffisamment associées à la stratégie Europe 2020? Êtes-vous associé à la stratégie Europe 2020? Souhaiteriez-vous y être davantage associé? Si oui, de quelle manière?*

Les grandes entreprises industrielles sont des acteurs au cœur des enjeux économiques et sociétaux, tant dans l'UE qu'à l'international. Ainsi, les membres du Cercle de l'Industrie représentent un chiffre d'affaires de 865 milliards d'euros et 2,7 millions d'employés dans le monde. Dès lors, ces entreprises s'estiment légitimes pour contribuer à la réflexion collective sur les conditions de la réussite des objectifs de la stratégie Europe 2020, en particulier en fournissant leur expertise ainsi que leur connaissance des réalités économiques et de l'impact du cadre politique et juridique de l'UE sur celles-ci.

De manière générale, la Commission, le Parlement et le Conseil de l'UE doivent être plus pragmatiques et davantage ouverts au dialogue avec les entreprises industrielles pour trouver des solutions aux problèmes que celles-ci rencontrent. Sur les questions qui impactent l'industrie, telles que la négociation d'un accord commercial, ou l'élaboration d'un plan de soutien à un secteur industriel, l'information et la concertation avec les entreprises sont impératives à chaque étape de l'élaboration et de la mise en œuvre des réglementations européennes.

Outils

- *Les objectifs chiffrés actuels pour 2020 sont-ils en adéquation avec les objectifs de la stratégie en matière de promotion de la croissance et de l'emploi? [Objectifs chiffrés: veiller à ce qu'au moins 75 % de la population entre 20 et 64 ans ait un emploi; investir 3 % du PIB dans la recherche et le développement; réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 %, porter la part des sources d'énergie renouvelables à 20 % et améliorer l'efficacité énergétique de 20 %; faire tomber le taux d'abandon scolaire à moins de 10 % et porter à au moins 40 % la proportion des jeunes titulaires d'un diplôme de troisième cycle; faire en sorte qu'au moins 20 millions de personnes ne soient plus menacées par la pauvreté ou l'exclusion sociale.]*

Les membres du Cercle de l'Industrie estiment que ces objectifs sont globalement en adéquation avec les objectifs de la stratégie en matière de promotion de la croissance et de l'emploi.

Toutefois, ils estiment qu'afin d'améliorer l'efficacité de la stratégie suivie pour dynamiser la croissance et la création emplois, il est nécessaire:

- que le Conseil européen **intègre formellement l'objectif de porter à 20% la part du secteur manufacturier dans le PIB de l'UE d'ici 2020** parmi les objectifs de la

Stratégie Europe 2020, et lui garantisse, dans ce cadre, une portée contraignante tant politique que juridique ;

- que les interactions entre les trois objectifs fixés en matière énergétique et climatique (« 3x20 ») soient prises en compte. En effet, jusqu'à présent les approches mises en œuvre pour les atteindre par l'UE et les Etats membres n'ont pas été suffisamment coordonnées. En raison de ce manque de coordination, ces trois objectifs n'ont pas intégré les questions de compétitivité et de sécurité d'approvisionnement énergétique, et à ce titre, n'ont pas servi les objectifs de croissance et d'emploi poursuivis par l'UE via sa stratégie Europe 2020.
- *Parmi les objectifs chiffrés actuels, considérez-vous que certains sont plus importants que les autres? Veuillez préciser votre réponse.*

Hormis l'objectif de porter à 20% la part du secteur manufacturier dans le PIB de l'UE d'ici 2020, les membres du Cercle de l'Industrie attachent une importance particulière aux objectifs fixés en matière de R&D et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

- *Trouvez-vous utile que les objectifs au niveau européen soient déclinés en objectifs nationaux? Si oui, quelle serait à votre avis la meilleure façon de fixer les objectifs nationaux? Jusqu'ici, les objectifs nationaux ont-ils été fixés de façon: adéquate / trop ambitieuse / pas assez ambitieuse?*

Voir la réponse à la 1^{ère} question.

- *Quelle valeur ajoutée les sept programmes d'action ont-ils apportée pour la croissance? Avez-vous des exemples concrets de l'impact de ces programmes? [«Initiatives phare»: «Stratégie numérique pour l'Europe», «Union de l'innovation», «Jeunesse en mouvement», «Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources», «Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation», «Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois» et «Une plateforme européenne contre la pauvreté».]*

Au sujet de « la politique industrielle à l'ère de la mondialisation », les membres du Cercle de l'Industrie soulignent que les communications de la Commission européenne du 28 octobre 2010, du 10 octobre 2012 et du 22 janvier 2014 n'ont pas encore produit d'effets concrets perceptibles par l'ensemble des entreprises industrielles européennes.

Par exemple, les recommandations portant sur les études de coûts cumulatifs, centrales pour l'examen de l'impact de la législation sur la compétitivité d'un secteur, n'ont pas encore été appliquées à tous les domaines. La seule publiée à ce jour par la Commission a porté sur le secteur de l'aluminium. Etant donné ses conclusions (les coûts dus à la réglementation s'élevaient sur la période 2002-2012 à 8% des coûts totaux supportés par le secteur de l'aluminium), les membres du Cercle de l'Industrie estiment qu'il est urgent d'étendre ce type d'études à l'ensemble des secteurs industriels. En fonction des conclusions de ces études, la Commission pourrait réagir de manière adéquate en supprimant ou en actualisant les éléments réglementaires les plus pénalisants pour l'industrie en Europe.

2) Adapter la stratégie Europe 2020: une stratégie de croissance pour une Europe sortie de la crise

Contenu et mise en œuvre

- *L'UE a-t-elle besoin d'une stratégie à moyen terme, globale et complète, pour favoriser la croissance et l'emploi au cours des prochaines années?*

Les membres du Cercle de l'Industrie pensent que l'UE a effectivement besoin d'une stratégie à moyen terme, globale et complète, pour soutenir la croissance et l'emploi. Cette stratégie doit **réaffirmer le rôle central de l'industrie européenne** et inclure un agenda pluriannuel ferme et documenté, sous la forme d'un programme de travail et d'objectifs concrets et réalistes, couvrant toutes les politiques sectorielles concernées (énergie, commerce, concurrence, marché intérieur), afin de donner de la visibilité aux entreprises industrielles actives en Europe. Les membres du Cercle de l'Industrie espèrent que la prochaine « Feuille de Route pour la Renaissance Industrielle » annoncée par la Commission sera une étape importante dans cette direction.

- *Quels sont les domaines les plus importants et pertinents à traiter pour assurer une croissance intelligente, durable et inclusive?*

Les membres du Cercle de l'Industrie estiment que tous les domaines impactant la compétitivité industrielle devraient être couverts : marché intérieur, concurrence, énergie et climat, commerce, R&D et innovation, environnement, éducation et formation professionnelle, numérique, transport, etc.

- *Quels nouveaux problèmes devraient être pris en considération à l'avenir?*

Les membres du Cercle considèrent que certaines politiques européennes n'intègrent pas suffisamment la nécessité de soutenir la compétitivité industrielle de l'UE. C'est le cas en particulier de :

- la politique de concurrence : la Commission ne tient pas suffisamment compte :
 - ✓ de l'impact de cette politique sur la performance industrielle et le tissu économique de l'Union, en termes de coûts pour les entreprises européennes, de création de valeur et d'emploi, d'investissement en R&D, de recettes d'exportations, etc.
 - ✓ de l'environnement économique international dans lequel évoluent les entreprises.

A cet égard, dans le cadre de son contrôle des aides d'Etat versées aux entreprises dans l'UE, la Commission devrait :

- ✓ proposer des solutions pour tenir compte des soutiens publics dont bénéficient, dans certains pays, les entreprises étrangères de certains secteurs qui concurrencent les entreprises européennes jusque sur les marchés européens (tels que les subventions à la R&D plus élevées que les plafonds autorisés en Europe, les soutiens à l'exportation, etc.) ;
- ✓ garantir des critères de contrôle adaptés et des procédures moins longues et simplifiées

- la politique énergétique de l'UE : les membres du Cercle de l'Industrie sont très préoccupés par le différentiel croissant des prix de l'énergie (électricité et gaz) en Europe par rapport à d'autres territoires (comme les Etats-Unis). L'UE doit impérativement assurer à son industrie un accès à une offre d'énergies à un coût compétitif, et lui garantir une sécurité d'approvisionnement énergétique élevée.

- *Comment la stratégie pourrait-elle être le mieux intégrée aux autres politiques de l'UE?*

Les membres du Cercle de l'Industrie soulignent qu'il faut une approche beaucoup plus intégrée et coordonnée des politiques européennes impactant la compétitivité industrielle. Cela nécessite une meilleure coordination au sein de la Commission européenne, entre les Directions générales concernées. A ce titre, les membres du Cercle de l'Industrie notent avec intérêt, dans le cadre du renouvellement de la Commission européenne tel que proposé par son Président, Jean-Claude Juncker, le 10 septembre 2014, le renforcement du rôle des Vice-Présidents de la Commission, désormais chargés de superviser l'action de Commissaires à la tête des Directions Générales, ainsi que la création d'une Vice-Présidence en charge de l'Emploi, de la Croissance, de l'Investissement et de la Compétitivité. Il importe à présent de veiller à ce que cette nouvelle organisation se traduise effectivement par une réelle coordination entre les Commissions supervisées, en vue d'une intégration accrue de l'impératif de compétitivité

Une meilleure intégration des politiques de l'UE dans la Stratégie Europe 2020 implique également, dans les nombreux domaines où l'action de l'UE coexiste avec l'action nationale, de renforcer la coordination entre les Etats membres, par exemple en matière énergétique, et de développer et exploiter les synergies entre les priorités de l'UE et celles des Etats membres, notamment en matière de soutien à la R&D. Au niveau du Conseil des ministres de l'UE, le Conseil « Compétitivité » doit être le garant effectif de cette approche.

- *Comment pourrait-on associer davantage les parties concernées à une stratégie de croissance d'après-crise pour l'Europe? Quelles mesures pourraient être prises dans votre pays pour mieux faire connaître cette stratégie, l'appuyer davantage et mieux la mettre en œuvre?*

La Commission ne consulte pas toujours spécifiquement, ni de manière continue et approfondie, les acteurs économiques européens sur les propositions législatives qui les concernent directement. Pourtant, ces acteurs possèdent une connaissance de terrain et des réalités économiques, en particulier dans le contexte international, qui pourrait contribuer à renforcer la pertinence des initiatives proposées par la Commission, notamment en matière d'impact sur la croissance et l'emploi.

A ce titre, les membres du Cercle de l'Industrie soutiennent la mise en place de « Groupes de Haut Niveau » (GHN) sur des sujets spécifiques, qui est une excellente initiative. Celui lancé en 2010 sur les *Key Enabling Technologies (KETs)* a ainsi permis à la Commission de recueillir l'expérience les attentes et les priorités des entreprises industrielles de secteurs d'activité spécifiques, mais aussi de collecter des données sur les bonnes pratiques mises en place dans les pays tiers. Suite aux travaux de ce GHN,

la Commission a publié une « Stratégie européenne pour les technologies clés génériques » qui reprend les conclusions formulées par les industriels.

Les membres du Cercle de l'Industrie recommandent d'élargir cette approche en créant un « Comité de Stratégie Industrielle », permanent et multisectoriel. Il tirerait sa légitimité à la fois de son expertise et sa diversité, en étant composé de personnalités issues de l'industrie et de la recherche. Ce comité pourrait être chargé de :

- fournir à la Commission un point de vue technique sur la conception et les conséquences d'une stratégie ou initiative législative sur la compétitivité (en complément des consultations publiques) ;
- réaliser un bilan des législations européennes existantes au regard des objectifs de compétitivité ;
- réaliser un benchmark sur les législations existantes dans les pays tiers.

Il s'agit d'un exemple d'association des *stakeholders* à la décision permettant d'aller dans la direction d'une compréhension plus fine des enjeux du monde des entreprises par le niveau décisionnel européen.

Instruments

- *Quel type d'instrument serait selon vous plus adéquat pour assurer une croissance intelligente, durable et inclusive?*

Selon les membres du Cercle de l'Industrie, deux dimensions de la politique européenne doivent être davantage mobilisées :

- Au niveau de l'investissement, les ressources et leviers européens doivent être davantage tournés vers le soutien à la création de richesses. Plusieurs mesures peuvent être proposées en ce sens :
 - ✓ la sanctuarisation des revenus des enchères de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour les affecter au développement de projets stratégiques de R&D pour les technologies « bas carbone » ;
 - ✓ le recours au cadre juridique européen des « Projets Importants d'Intérêt Européen Commun » pour faciliter le financement de projets d'industrialisation européens de grande envergure;
 - ✓ une mobilisation plus forte des instruments financiers de la Banque Européenne d'Investissement, dans le domaine des infrastructures, du transport, de l'énergie et du numérique, sur la base du plan d'investissements de 300 milliards d'€ que la nouvelle Commission européenne souhaite développer.
- Au niveau de la politique commerciale, une politique dynamique et tournée vers la conquête de marchés internationaux doit être menée. Pour ce faire, les membres du Cercle de l'Industrie recommandent :
 - ✓ d'établir comme des priorités l'établissement d'un véritable *Buy Transatlantic Act* dans le cadre des négociations du TTIP, ainsi que la conclusion d'un accord d'investissement avec le Japon ;

- ✓ d'attribuer à la BEI une mission de prêteur direct et d'agence de crédit export de type « EU Exim » basée sur les modèles américain (« US Exim Bank ») ou coréen (« Kexim »). La création d'un fond d'investissement global géré par la BEI, permettant d'accompagner en capital les grandes entreprises industrielles européennes dans les projets hors UE, et de générer des exportations européennes. Ces projets devraient être ouverts à tous les secteurs industriels européens.
- *Quelles mesures devraient être prises au niveau de l'UE pour garantir la réussite de la stratégie? Quelles mesures devraient être prises dans les États membres?*

Voir la réponse à la question précédente.

- *Comment la stratégie pourrait-elle encourager les États membres à mettre davantage l'accent sur la croissance dans leurs politiques?*

Sans objet

- *Les objectifs chiffrés sont-ils utiles? Veuillez préciser votre réponse.*

Voir réponse à la 1^{ère} question

- *Recommanderiez-vous d'ajouter ou de supprimer certains objectifs, voire tous les objectifs chiffrés? Veuillez préciser votre réponse.*

Voir réponse à la 1^{ère} question

- *Quels domaines se prêtent le plus à des actions conjointes de l'UE et des États membres? Quelle en serait la valeur ajoutée?*

Sur le plan de la politique énergétique, malgré les objectifs fixés au plan européen, l'UE est victime d'une divergence croissante des modèles énergétiques des États membres. A rebours de la coordination et de l'intégration nécessaires, ces divergences entraînent retards, surcoûts, et gaspillages très importants, aux conséquences dramatiques pour les consommateurs industriels (les écarts de prix de l'électricité se creusent entre les États membres) mais aussi pour les producteurs d'énergie et les fournisseurs d'équipements et de technologies énergétiques, privés de tout visibilité. Cette politique nécessite donc le renforcement de la coopération entre l'Union européenne et les États membres, afin de mettre fin à ces divergences entre les politiques énergétiques nationales préjudiciables à la compétitivité et *in fine*, à la croissance.

3) Souhaitez-vous faire part de toute autre observation ou suggestion relative à la stratégie Europe 2020?

Le Cercle de l'Industrie joint à sa réponse au questionnaire deux documents :

- Sa Lettre Ouverte « **Pour un changement de cap de l'Union Européenne : faire de la compétitivité un marqueur de l'action européenne** » du 17 janvier 2014 ;

- Une Note de Réflexion **sur les mesures à prendre par la nouvelle Commission européenne en faveur de la compétitivité de l'industrie européenne du 4 juillet 2014 ;**

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire. Veuillez adresser votre contribution, ainsi que tout autre document connexe, à SG-EUROPE2020-CONSULTATION@ec.europa.eu.